

**Certificat** de constance des performances du produit**0679-CPR-1349**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

**ParexGroup S.A.**

19, place de la résistance  
CS 50053  
FR-92445 ISSY-LES-MOULINEAUX

et fabriqué(s) dans l'usine :

**ParexGroup S.A. – Usine de Paviers - CS70101 - 37220 CROUZILLES**

est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation de la performance du produit de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste la performance du produit, relative à la réaction au feu choisie par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de cette performance décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

European Assessment Document (EAD) 040083-00-0404  
Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit (ETICS)  
complété par :

Évaluation Technique Européenne ETA-21/0273 – version 1, délivrée le 16 mars 2022

sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

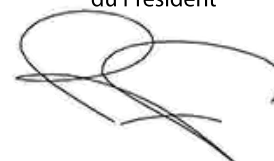
Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 21 mars 2022 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 21 mars 2022.

Par délégation  
du Président

Florian RASSE

**PARISO FB - M**

**Système d'isolation thermique extérieure par enduit de type poudre (ETICS)**

*Performance de réaction au feu du système :*

**B – s1, d0, selon la norme EN 13501-1+A1 : 2013**

valable uniquement pour les configurations suivantes

Configuration	Taux de matière organique déclaré <sup>(1)</sup>	Taux d'agent ignifugeant déclaré <sup>(1)</sup>	Classe selon EN 13501-1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colles / produits de calage :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- UNITÉ</li> <li>- COLLE CCP+</li> <li>- MAITÉ</li> <li>- FACITÉ</li> </ul> </li> <li>• Produit isolant : Panneaux en fibres de bois               <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaction au feu E,</li> <li>- épaisseur ≥ 20 mm,</li> <li>- densité : 110 à 190 kg/m<sup>3</sup></li> </ul> </li> <li>• Enduit de base : <b>MAITÉ</b></li> <li>• Armatures :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- R 131 A 101 C+</li> <li>- R 131 A 102 C+</li> <li>- SSA-1363 F+</li> </ul> </li> <li>• Produits d'impression :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>REVLANE RÉGULATEUR</b></li> <li>- <b>SILICANE FOND</b></li> </ul> </li> <li>• Revêtements de finition :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>REVLANE RF 1.6<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>REVLANE TF 1.0<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>REVLANE TG 1.6<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>REVLANE SILOXANÉ TF 1.0<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>REVLANE SILOXANÉ TG 1.6<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>GRANILANE</b></li> <li>- <b>PAREX DÉCO TRAVERTIN<sup>(2)</sup></b></li> <li>- <b>SILICANE TF 1.0 / SILICANE TG 1.6</b></li> <li>- <b>CALCIFIN</b></li> <li>- <b>CALCILISSE</b></li> <li>- <b>EHI GF / EHI GM</b></li> <li>- <b>UNITÉ</b></li> <li>- <b>MAITÉ avec SILICANE LISSE</b></li> </ul> </li> </ul>	Enduit de base : 7,0 %  Produits d'impression : 12,5 à 58,8%  Revêtements de finition : 2,6 à 11,9%  Excepté pour MAITÉ (7,0%) avec SILICANE LISSE (15%)	Enduit de base : 0,0 %  Produits d'impression : 0,0%  Revêtements de finition : 0,0 à 18,3%	<b>B – s1, d0</b>

<sup>(1)</sup> Pourcentage déclaré par le Fabricant, relatif à la masse sèche du composant non préparé.

<sup>(2)</sup> Avec ou sans PATACCEL.

Catégorie d'utilisation :

Isolation thermique extérieure des murs de bâtiments

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Pose sur parois verticales et surfaces horizontales ou inclinées en maçonnerie ou en béton